

Plan national pour la promotion et la protection des droits de l'homme

Le Porte-parole du gouvernement dévoile les grandes lignes

Le ministre de la communication et des relations avec le parlement, M. Hamoud Ould Abdy a tenu un point de presse, le mercredi 14 juillet. Le ministre a indiqué qu'au cours de ce conseil plusieurs thèmes ont été évoqués avec l'examen de la situation intérieure et extérieure du pays, ainsi que l'étude et l'approbation de plusieurs textes.

Il y a eu l'approbation du décret relatif au plan national pour la promotion des droits de l'homme et leur protection, plan qui a été mis œuvre en collaboration avec le Haut Commissariat des Nations Unies pour les droits de l'homme, adopté au mois de septembre 2003, et qui constitue, aujourd'hui, l'une des plus importantes composantes du

programme de bonne gouvernance.

L'adoption de ce décret obéit, également, aux orientations du Congrès International des Droits de l'Homme qui s'est tenu à Vienne en 1993.

Parmi les nombreux objectifs visés dans ce cadre, on peut citer l'alignement des législations locales sur celles, internationalement, connues et pratiquées. Le renforcement du pouvoir parlementaire et l'Etat de droit dans le stricte respect des droits civiques, politiques, et des droits économiques, sociaux et intellectuels. L'adoption de ce texte va dans le sens de la promotion et la défense des droits de l'homme en s'appuyant sur une justice indépendante, impartiale et une administration efficace et proche du citoyen.

Suite p.5

Suite de la page 1

Plan national pour la promotion et la protection des droits de l'homme: Le Porte-parole du Gouvernement dévoile les grandes lignes

Ainsi qu'à accorder une place spéciale aux couches vulnérables des populations dans le choix des politiques économiques et rester fidèle en matière de coopération avec les instances internationales, et ce par la production de rapports périodiques objectifs et continus quant à l'exécution des politiques adoptées.

Le texte prévoit de faire une large diffusion de ce plan, tout particulièrement, dans le milieu rural, et l'intégration de la variable "droits de l'homme" dans toutes les politiques de développement et de lutte contre la pauvreté.

Par ailleurs, a-t-il poursuivi, un projet de loi, autorisant le président de la République à approuver la convention signée le 15 juin 2004 à São Paulo entre le gouvernement mauritanien et le gouvernement libanais, a été adopté.

Cette convention a trait à la valorisation et à la protection des investissements, et le projet de loi en question permettra de créer un environnement adéquat qui donnera un nouvel élan à la coopération économique réciproquement avantageuse entre nos deux pays, qui se sont rendus compte de l'importance des investissements, du rôle de l'initiative privée, du transfert des capitaux et de l'expertise.

Dans cette perspective toutes les garanties requises en matière d'exécution de contrats, de rapatriement de capitaux, de litiges, de dédommagement ou autres situations, ont été cernées à travers ce décret et bien comprises de part et d'autre.

M. Hamoud Ould Abdy a, également, signalé l'approbation l'un projet de loi autorisant le Président de la République à approuver la convention de la protection du patrimoine culturel (non physique) adoptée par le congrès international de l'UNESCO à Paris le 17 octobre 2003. Ce patrimoine concerne l'ensemble des connaissances, habitudes, talents et autres, qui jouent un rôle non négligeable dans la dimension économique, sociale, culturelle et constituent le plus souvent un socle de cohésion sociale.

Cette action s'inscrit dans les nouvelles orientations nationales pour la promotion de la culture et pour participer, pleinement et sans retard, à l'engagement de la communauté internationale.

Le Porte-parole du gouvernement a par la suite confirmé l'approbation d'un dernier projet de loi autorisant le Président de la République à approuver une convention qui comporte la création de l'Organisation des Gendarmes Africains, signée à Dakar en avril 2003.

Son importance découle du fait que la coordination des efforts et l'uniformisation des méthodes de travail sont devenues impératives face aux défis majeurs auxquels sont confrontés nos pays avec l'internalisation du terrorisme. Cette convention constitue aussi un cadre juridique adéquat pour échanger les expériences techniques

et professionnelles dans tous les domaines.

En adoptant ce projet de loi, la Mauritanie contribue à renforcer les relations de paix entre les pays, et s'engage dans l'effort mondial de lutte contre le crime international, l'immigration clandestine et les sources nuisibles de contre-bande.

En fin, le ministre a précisé que quatre décrets relatifs à l'octroi ou au renouvellement de licences, ont été adoptés au profit de deux sociétés nationales, MCM et AGRINEC, pour la recherche de minéraux précieux, de base ou matières assimilées (groupe 2) d'une part, et pour le diamant d'autre part. Ces licences sont valables pour trois ans et concernent cinq Wilayas, Inchiri (groupe 2), Adrar (diamant), Assaba, Gorgol et Brakna (groupe 2).

Le gouvernement mauritanien, continue donc à consentir tous les efforts qui s'imposent pour renforcer l'Etat de droit, défendre les droits de l'homme et intégrer davantage la Mauritanie dans le concert des nations civilisées, sous l'égide du Président de la République, dont l'engagement est sans faille dans les nobles missions, a-t-il ajouté.

Après son allocution, M. Hamoud Ould Abdy s'est prêté aux questions des journalistes.

Pas de changement de priorités

A la question relative d'une part, au maintien ou non des priorités de l'Etat, et d'autre part à l'arrestation d'algériens proches du GSPC, le ministre a répondu que les priorités de l'Etat sont toujours les mêmes, à savoir, la lutte contre l'analphabétisme, la pauvreté et le désintéressement de la majorité de la population de la vie publique. Il rappelle que ce trio qui constitue un goulet d'étranglement, pour l'économie mauritanienne, a été même évoqué par le Président de la République devant le Club de Madrid, dans la capitale espagnole. Dans ce cadre, le ministère de tutelle est arrivé à des résultats indéniables. La presse, a-t-il dit, doit d'ailleurs jouer un rôle d'avant garde, surtout dans le domaine de la sensibilisation, car il s'agit d'un problème de portée nationale. En matière de sécurité le peuple mauritanien a montré sa maturité face à tous les événements que vous connaissez, et refuse de se prêter au jeu de ceux qui veulent importer chez nous les phénomènes de violence et d'assassinats.

Deux personnes, de nationalité algérienne, ont bien été arrêtées et leur dossier est entre les mains de la justice, car ils jouaient vraisemblablement un rôle de coordination entre les groupes salafistes mauritaniens et le GSPC algérien. Dans tous les cas, je ne peux pas dire plus tant que la justice ne s'est pas définitivement prononcée, a-t-il ajouté.

En fin à la question de notre reporter afférente d'un côté, aux résultats

d'habitude, était en phase avec cet événement qui a occupé la scène politique nationale pendant un bon moment, et drainé une importante audience.

Il est vrai que ces rencontres ont suscité beaucoup d'espoirs de part et d'autre, quant à l'avènement d'une opposition nationale responsable décidée à jouer son rôle constitutionnel à côté de la majorité dirigeante, ce qui consolidera davantage la démocratie, et facilitera l'ouverture.

Concernant le cas de Ould Dedded, le ministre s'est indigné de l'attitude de ces individus, très nombreux, qui comme une avalanche ont inondé l'Internet et un nombre impressionnant de chaînes de télévision pour demander la libération de l'intéressé.

Tant d'ardeur militante n'avait jamais été constatée durant la tragédie algérienne, ni au moment des attentats de Casablanca, ni de Riyad, ni de Madrid, ni de Londres, ni au moment où nos militaires ont fait les frais de la "vindicta" aveugle et meurtrière des hommes de main du GSPC.

Et pour conclure, ces individus dont les profils et les tendances sont connus, ont eu pourtant l'occasion de parler sur différentes tribunes, mais jamais ils n'ont dénoncé ces atrocités.

Aujourd'hui, cet acharnement médiatique paraît peu crédible, surtout quant il s'agit de défendre la cause de personnes entre les mains d'une justice, dans un pays démocratique et souverain a conclu le porte-parole du Gouvernement

Le ministre s'indigne

D'ores et déjà, je peux vous confirmer, poursuivra-t-il que le Président de la République recevra, dès jeudi, les initiateurs de ces assises, et l'occasion sera donnée à tout le monde de discuter des résultats auxquels ils sont parvenus.

Le gouvernement a suivi attentivement le déroulement du Forum, le Président de la République, comme

**MOHAMED OULD AHMED
MEDAHMEDD@YAHOO.FR**